



# BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS !

## GRENELLE DE L'ÉDUCATION



Thierry Alberti

## Un congrès académique pour de vrai

Le congrès académique s'est réuni à Trappes le 7 et 8 juin 2021 : une trentaine de participants a répondu à l'appel autour d'un thème central, les inégalités. Nous avons fait le choix d'aborder les différents domaines qui traversent notre métier et notre syndicalisme : le système éducatif, les programmes EPS, les contenus et conditions d'enseignement, le sport scolaire, les carrières, les conditions de travail et la vie syndicale. Nous remercions tous les participants pour la qualité des échanges, Christian Couturier pour son analyse sur l'évolution du système éducatif, Gilles Ulrich (STAPS), Luc Miserey (Sport), Patrick Mathieu (Equipements) pour leur éclairage sectoriel au cours de la table ronde, et tous les animateurs qui ont mené les débats pour en sortir la substantifique moelle et apporter les contributions qui seront portées par la délégation du SNEP-FSU Versailles au congrès National (du 29 novembre au 3 décembre). Nous avons pu également recenser et intégrer les propositions élaborées lors des quatre congrès départementaux. Dans ce bulletin, vous pourrez avoir un aperçu des revendications affichées sur les questions éducatives en lycée, lycée pro, collège et sur le sport scolaire ou encore des inquiétudes particulières sur la question du Grenelle de l'éducation.



Marc



### N'oublions pas les CPGE !

Depuis notre première enquête en 2019, la situation de l'EPS en classes préparatoires n'a guère changé dans notre académie mais à chaque fois qu'une démarche locale a été engagée par les collègues accompagnés par le SNEP-FSU, celle-ci s'est avérée fructueuse.

Aujourd'hui les préparatoires disposent de 47mn d'EPS en moyenne avec des écarts importants et une absence totale dans plusieurs établissements, ce qui est illégal au regard des programmes.

A la rentrée prochaine, une attaque nouvelle contre l'EPS va réduire largement cette moyenne car les classes Economiques ne disposeront plus des 2h obligatoires en 1<sup>ère</sup> année.

Il convient à chacun et chacune d'entre nous, avec l'aide des étudiants de convaincre les Conseils d'Administration de l'importance de pratiquer les activités physiques sportives et artistiques sur le temps scolaire, surtout

après la période sanitaire que nous venons de vivre et au regard de toutes les enquêtes de santé réalisées, de faire entendre les droits des élèves et d'assurer le rôle de notre service public d'éducation.

Le SNEP-FSU Versailles vous accompagnera toujours pour améliorer cette situation.

N'hésitez pas à nous contacter !

Gilles



# GRENELLE DE L'ÉDUCATION

## ou le couac il en coûte pour nos salaires

**A**vec en point d'orgue le dossier très médiatisé de la revalorisation des salaires des enseignants, c'est un Grenelle de l'éducation qui se solde une nouvelle fois par un échec. La revalorisation tant annoncée n'aura pas lieu : seulement un petit tiers de la profession se verra augmenter, la prime mensuelle allant de 36 euros nets par mois pour des profs ayant entre onze et quinze ans d'ancienneté et jusqu'à 100 euros nets mensuels pour les nouveaux collègues. Que dire ...

100 euros d'augmentation pour les néo titulaires, c'est un moindre mal tant le salaire d'entrée dans la profession est insuffisant mais pour les autres, c'en est même indécent au regard de la fortune des milliardaires français qui, pendant que nous cherchions à faire face aux incidences de la pandémie en nous conformant tant bien que mal aux multiples protocoles sanitaires, augmentait entre mars 2020 et mars 2021 de 170 milliards d'euros (hausse moyenne de 40%) ! De ce Grenelle, notre rectrice n'en a visiblement pas fait la même lecture que nous, parlant même dans la nouvelle feuille de route des ressources humaines de notre académie « *d'un nouveau temps fort pour mobiliser au profit des élèves notre plus grande force : l'humain. Humain qui a été notre boussole pour construire et écrire notre projet académique 2021-2024. Apprendre, s'épanouir, se transformer* »... Malheureusement, de transformation nous n'allons pas en voir beaucoup sur nos prochaines fiches de paye... Pas d'augmentation digne de ce nom mais bien une exaspération montante et un sentiment de plus en plus fort de n'être ni beaucoup entendus ni vraiment considérés à la hauteur de notre engagement quotidien, au plus près des préoccupations de nos élèves.

### SOMMAIRE

Brèves.....	p 2
Un congrès académique pour de vrai N'oublions pas les CPGE	
Edito.....	p 3
Grenelle de l'Education	
Equipements.....	p 4
Elections départementales et régionales	
Stagiaires.....	p 5
Formation des enseignants Calendrier des opérations	
Pédagogie.....	p 6
Questions éducatives sur le lycée Et les lycées pro Sans oublier les collèges	
Sport scolaire.....	p 7
Pour un service public d'éducation PADSS 5ème poste en jeu	
Feuille de route pour les res- sources humaines.....	p 8

Face à ce déni mensonger des réalités éducatives auxquelles nous sommes confrontés dans nos établissements, le SNEP-FSU Versailles ne reste pas les bras croisés. Après nos quatre congrès départementaux auxquels vous avez peut-être participé, le congrès académique des 7 et 8 juin derniers, entre échanges et débats, tables rondes et analyses diverses, a tenu toutes ses promesses et nous a préparé la feuille de route des propositions syndicales académiques que la délégation versaillaise ira défendre et porter au prochain congrès national du SNEP-FSU. Vous en trouverez écho dans ce bulletin ainsi que sur notre site.

Durant cette année scolaire, une nouvelle fois fortement perturbée par la crise pandémique et les mesures sanitaires fluctuantes prises, le SNEP-FSU-Versailles n'aura pas ménagé ses efforts pour défendre l'EPS, le sport scolaire et aider la profession. Le contenu de ce bulletin continue de témoigner de nos actions et de nos convictions profondes quant aux effets porteurs de notre engagement collectif.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture ainsi que d'excellentes vacances d'été bien méritées.

Eric

« Si chaque personne s'asseyait sur ses richesses sous la forme de billets de 100 dollars empilés les uns sur les autres, la plus grande partie de l'humanité serait assise sur le sol. Une personne de la classe moyenne vivant dans un pays riche serait assise à la hauteur d'une chaise. Les deux hommes les plus riches au monde se retrouveraient dans l'espace » (OXFAM rapport 2020).

La célèbre phrase de Montaigne : « Si haut que l'on soit placé, on n'est jamais assis que sur son cul » prend avec ce rapport d'OXFAM une dimension spatiale ! Le temps n'est-il pas venu de faire redescendre ces gens-là sur Terre ?

### ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN :

#### Des enjeux importants pour l'EPS et le sport scolaire

Les élections des 20 et 27 juin, vont évaluer la constitution des Conseils Départementaux et Régionaux. La politique qu'ils mèneront en matière de fonctionnement (crédits pédagogiques, de location, de transport, aide aux AS et sections sportives) et d'investissements (constructions d'équipements sportifs dont les piscines) sera déterminante pour garantir aux collégiens et aux lycéens une EPS et un sport scolaire de qualité.

Sur la base de la situation actuelle et en rappelant quels sont les besoins, le SNEP-FSU s'est adressé aux têtes de liste candidates aux élections Régionales ainsi qu'aux candidats et partis politiques candidats aux élections départementales (sauf pour les candidats du RN) afin qu'ils nous fassent connaître les lignes directrices et les axes de progrès qu'ils comptent adopter pour que les collégiens ou lycéens aient tous accès à une EPS et un sport scolaire de qualité.

Au cours de la campagne, le SNEP-FSU a pu rencontrer par visioconférence avec la FSU les 3 têtes de listes suivantes : Audrey Pulvar, Clémentine Autain et Julien Bayou. Les autres têtes de listes n'ont pas répondu à nos sollicitations.

#### Bilan de la mandature passée

Ces interpellations ont été l'occasion de faire un bilan de la mandature écoulée sous la présidence de madame Péresse. Avec seulement 22,8 équipements sportifs pour 10 000 habitants (41,3 en France), il y a une réelle pénurie d'équipements sportifs, en Ile de France. La région la plus riche de France est au dernier rang au niveau national. L'insuffisance des installations sportives disponibles et leur éloignement diminuent fortement l'horaire de pratique effective des élèves et ne permettent pas une bonne application des programmes d'EPS et le bon fonctionnement des associations sportives scolaires.

⇒ Le plan Marshall pour les équipements sportifs annoncé et la mise en place du Groupe de Travail promis chaque année n'ont jamais vu le jour.

⇒ Les installations intra-muros existantes sont vétustes par manque de plan d'investissement pour les rénover.

⇒ Pas d'évaluation des besoins : c'est toujours à l'initiative des communes que sont lancés les projets de construction.

⇒ Le budget de location des installations n'est pas adapté (8€/élève) et n'a pas évolué depuis 2013. L'enveloppe globale est en baisse. Moins 25% de 2016 à 2020.

⇒ Des crédits pédagogiques globalisés (25,50€/élève) pour l'achat du petit matériel toutes disciplines confondues.

⇒ Baisse des subventions 2019 de la région à l'UNSS, moins 28500€ (-23%) pour l'académie de Versailles.

⇒ Absence de budget spécifique pour les Sections Sportives Scolaires, pour les classes à option EPS et pour l'enseignement de spécialité EPPCS.

Les 10 revendications du SNEP-FSU auprès des futurs élus et les axes de progrès pour la mandature à venir consistent à ce que le nouveau Conseil Régional d'Ile de France :

1. Mette en place le groupe de travail annoncé (Région, Education Nationale, SNEP-FSU) qui serait chargée d'élaborer le « cahier des charges fonctionnel » (référentiels).
2. Attribue des crédits spécifiques de location d'installations sportives, sur la base de taux horaire d'utilisation, et des crédits spécifiques « transport » afin de réduire au minimum les temps de déplacement.
3. Attribue des « crédits pédagogiques EPS » pour répondre aux besoins spécifiques en matériel.
4. S'engage à rénover, réhabiliter et moderniser les installations sportives intra-muros existantes.
5. Réalise un Plan Pluriannuel de rattrapage

de construction d'installations sportives nouvelles dans les établissements ou à proximité immédiate.

6. Etablit la liste des lycées « prioritaires » pour la construction d'installations sportives comme annoncé en 2017.
7. Amplifie le plan de construction régional des piscines par une augmentation budgétaire conséquente.
8. Travaille en lien avec les autres collectivités territoriales (Conseils Départementaux, communes et communautés de communes) pour les constructions/rénovations des équipements sportifs en mutualisant les opérations.
9. Mette en place des crédits spécifiques d'aide aux Associations Sportives et aux sections sportives.
10. Rétablisse les subventions aux services Régionaux UNSS des trois académies parisiennes (Paris, Créteil, Versailles) à la hauteur de celles de 2018.

Le SNEP-FSU a effectué le même travail dans chaque département pour interpeller les candidats aux Elections Départementales, sur les problématiques des collèges. Dès l'installation des nouveaux conseils départementaux et régionaux, le SNEP-FSU sollicitera de nouveau les élus afin qu'ils portent nos revendications dans les différentes instances.

Vous trouverez sur le site du SNEP-FSU Versailles les courriers envoyés aux candidats ainsi qu'un flyer résumant la situation et présentant nos revendications.

*Sylvain*



## LA RÉFORME DU CAPEPS ET DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS :

### Comment le gouvernement continue à mener sa politique de démantèlement du service public d'éducation vers toujours plus de contractualisation ?

La réforme du CAPEPS voulue par JM Blanquer va nécessairement impacter la formation des enseignants. Les maquettes sont encore en discussion dans chaque STAPS alors même que les futurs candidats au CAPEPS devront à présent passer le concours au cours de leur 2<sup>ème</sup> année de Master. Outre le repoussement du concours, c'est surtout le statut et la formation des candidats qui nous alarment. En effet, ils devront désormais se positionner entre deux statuts au cours de leurs années de master. D'une part, celui de contractuels alternants où ils seront en responsabilité de leur classe sur 6 heures de cours avec l'AS jusqu'en janvier. Les autres étudiants seront en pratique accompagnée, ils interviendront sur les heures de cours de leur tuteur.

Les étudiants sont encore malheureusement sacrifiés sur l'autel des économies gouvernementales puisque ce sont bien des professeurs d'EPS à bas coût, en cours de formation et au statut précaire qui prendront les postes de titulaires formés.

Comment penser mettre les étudiants dans les meilleures conditions de réussite au concours en leur demandant d'assurer des cours en responsabilité en établissement, de passer le concours et le Master en même temps !?

De la même manière, c'est bien toute la profession qui sera concernée avec la limitation des possibilités de mutations avec ce nouveau système...

#### Et dans l'académie de Versailles ?

Le SNEP-FSU Versailles a organisé une visio conférence avec Coralie BENECH (responsable nationale du SNEP-FSU) le mardi 1 juin afin d'informer les étudiants de L3, de Master 1 et de Master 2 sur les

réformes du concours et des enjeux qui s'y rattachent. 25 étudiants se sont connectés et des échanges ont permis à ces futurs candidats d'y voir plus clair.

**Le mandat du SNEP et de la FSU : Que tous les étudiants puissent bénéficier d'un emploi « étudiant-futur professeur » payé décevement et affecté sur le service de leur tuteur.**

#### La situation pour l'année scolaire 2021-2022 ou le casse-tête pour caser tous les étudiants pour leur futur stage

La rentrée 2021 sera d'autant plus complexe qu'il faudra combiner la dernière promotion de fonctionnaires stagiaires ancienne mouture et les masters 2 nouvelle formule.

D'après nos informations, le nombre de postes prévus pour cette rentrée 2021 :

⇒ 78 supports de fonctionnaires stagiaires à mi-temps (à l'université les mardi et vendredi) en M2 "classique"

⇒ 10 contractuels en tiers-temps (à l'université les mardi, jeudi et vendredi) en M2 "rénové" pour 140 étudiants potentiels dans l'académie (Nanterre, Evry & Orsay)

⇒ 130 étudiants en Pratique Accompagnée en tiers-temps (à l'université les mardi, jeudi et vendredi) en M2 "rénové".

Il faudra donc que les tuteurs "cèdent" un tiers de leur emploi du temps à un stagiaire qu'ils auront toute l'année !

A ces stagiaires, vont s'ajouter les stages en pratique accompagnée suivants :

⇒ Les Master 1 MEEF EPS "rénové" en stage massé pendant 2 semaines complètes en novembre puis pendant 6 jeudis en décembre/janvier dans un établissement puis 1 semaine massée et enfin 4 jeudis en février/mars dans un autre établisse-

ment (ça devrait représenter une centaine d'étudiants sur l'académie).

⇒ Les Licence 3 Education et Motricité en stage massé pendant 3 semaines complètes à partir de janvier (en ce qui concerne les STAPS d'Orsay), pour environ une centaine d'étudiants sur l'académie.

Nous ne doutons pas que l'inspection a déjà pris à bras le corps cette problématique et prit contact avec les établissements et les futurs tuteurs pour permettre un accueil réussi des différents types de stagiaires dans les équipes EPS.

Mélanie

#### CALENDRIER DES OPÉRATIONS D'AFFECTATION

Les informations essentielles pour les affectations se retrouvent dans la note de service « Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré - rentrée de septembre 2021 », parue au Bulletin officiel n°17 du 29 avril 2021, et disponible sur le portail Sial sous l'onglet « Note de service 2021 ». Certaines informations sont regroupées dans les annexes.

Pour les prochaines échéances :

⇒ 30 juin : date limite de mariage et Pacs rapprochement de conjoint ou affectation conjointe.

⇒ Du 29 juin au 9 juillet : les résultats d'affectation seront publiés sur Sial, dans la rubrique « Affectations ». Dès les résultats publiés, les pièces justificatives sont à envoyer à l'académie d'affectation.

# QUESTIONS ÉDUCATIVES SUR LE LYCÉE

Le congrès Académique des 7 et 8 juin à Trappes a permis des prises de paroles et des échanges intéressants sur les questions éducatives articulées autour de la notion des inégalités.

Pour les lycées, l'actualité de la réforme du Bac EPS a été au centre des débats. Le SNEP-FSU Versailles confirme sa position, selon laquelle, la disparition des référentiels nationaux par APSA représente un réel danger pour l'EPS et renforce les inégalités de traitement des candidats au profit d'un projet local autocentré constituant une attaque frontale au principe de service public d'éducation.

Nombreux sont les retours de collègues qui pointent la surenchère des futures évaluations au dépend des apprentissages moteurs et de l'importance en volume de temps des AFL2 et 3 au dépend de l'AFL1 qui doit demeurer au centre de notre métier. L'EPS n'est pas la discipline d'enseignement des rôles sociaux.

Le SNEP-FSU se fait également l'écho du mécontentement de la profession sur la commission de validation des référentiels qui ne base son travail que sur le cadre et la répartition des points et jamais sur le contenu des épreuves.

Ainsi le SNEP-FSU académique, souhaite sur ce sujet, à la fois, une communication publique forte de la part du SNEP-FSU National et propose que sur le terrain, chaque équipe fasse une lettre d'accompagnement des protocoles adressée au rectorat pour faire remonter les points d'oppositions afin de modifier en profondeur ce nouveau BAC EPS.

### ET LES LYCÉES PROFESSIONNELS !?

Les constats réalisés lors de ce congrès sont vraiment alarmants pour les lycées professionnels. L'EPS dans ces établissements est encore plus impactée par la réforme que dans les lycées généraux et technologiques.

Comme pour toutes les matières de l'enseignement général, le nombre d'heures diminue pour passer à 2h30 d'EPS sur chaque niveau. Avec la réforme, c'est donc moins d'EPS pour nos élèves du lycée pro !

Au niveau des textes officiels, l'EPS se veut encore plus contributive. La référence aux APSA disparaît complètement dans les programmes de LP. Ces derniers mettent en avant une EPS qui vise essentiellement à préparer les élèves à l'insertion professionnelle. L'apport original de notre discipline, sa culture spécifique autour de la pratique physique et sportive ne sont plus au cœur. L'objectif n'est plus d'émanciper physiquement les élèves de LP...

L'organisation du CCF est encore plus complexe que pour le lycée général : ce ne sont pas 3 attendus de fin de lycée (AFL1, AFL2, AFL3) qu'il faut déterminer mais pas moins de 6 pour le lycée pro ! L'usine à gaz est à son maximum pour évaluer...

La diminution de la part accordée à la motricité et la place grandissante donnée à l'évaluation des compétences méthodologiques et sociales ne font qu'accroître encore plus les inégalités pour des élèves qui sont le plus souvent bien éloignés des codes de l'école...

### SANS OUBLIER LES COLLÈGES...

Le congrès académique a été l'occasion de débattre et faire un bilan des conditions d'enseignement dans les collèges.

La réforme du collège engagée en 2016, ne semblent pas avoir bouleversée les pratiques professionnelles dans les établissements. Cependant, après plus de 5 ans de mise en œuvre, aucun bilan officiel n'a été fait. Elle a tout de même engagé une modification des modalités de l'évaluation et la disparition d'une note spécifique en EPS au DNB.

Les nouveaux programmes EPS ont quant à eux accéléré l'affaiblissement de la part motrice des compétences au profit d'une part plus importante consacrée aux compétences méthodologiques et sociales. La disparition des contenus moteurs engage une perte de sens pour les élèves (plaisir, progrès dans les APSA, émotions, ...). A cela s'ajoute la dégradation des conditions d'enseignement, notamment par la hausse des effectifs qui ne cesse de s'accroître.

Il ressort des discussions, certaines propositions que le SNEP-FSU Versailles entend défendre :

- Renforcer la formation initiale et la formation continue,
- Des effectifs de classes réduits pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves,
- Des installations de qualité et de proximité pour augmenter le temps de travail effectif des élèves,
- Une part plus importante accordée aux contenus et savoirs en acte plutôt que des compétences méthodologiques et sociales.

## POUR UN SERVICE PUBLIC D'EDUCATION DU SPORT SCOLAIRE

Le sport scolaire est bien un levier de réduction des inégalités puisqu'il permet à tous les élèves d'accéder à une pratique sportive et artistique volontaire à moindre coût (environ 20€).

Suite à notre congrès académique, nous porterons les propositions suivantes :

⇒ Le précédent congrès national avait voté un mandat d'étude autour du sport scolaire en lycée, il nous semble plus que nécessaire de mener cette étude. Le travail autour du contrat licence demandé de longue date par le SNEP-FSU vient de commencer, ce qui permettra sans doute de soulager financièrement les AS. Reste à sacraliser les mercredis après-midi pour permettre le fonctionnement et la participation aux rencontres comme le souligne la Note de Service du 21/03/2016 : « la libération du mercredi après midi est le temps dévolu aux activités de l'AS et aux compétitions organisées par l'UNSS »... Nous avons alerté de l'impact de la réforme des lycées dans l'animation du sport scolaire et nous constatons que la situation est préoccupante depuis la rentrée 2019 dans l'académie de Versailles. Les chefs d'établissement, président d'AS doivent prendre leur responsabilité et tout mettre en œuvre pour permettre le bon fonctionnement de l'AS dans leur établissement.

⇒ **Les sections sportives scolaires** sont réparties de manière inégalitaire selon les territoires et ne permettent donc pas une égalité d'accès pour tous et toutes au plus haut niveau sportif scolaire. Elles sont pourtant l'interface entre le sport à l'école et le milieu associatif. C'est bien en ouvrant des sections sportives scolaires féminines et masculines dans tous les collèges que nous dynamiserons le sport pour tous.

⇒ **La formation initiale des enseignants** : nous souhaitons faire valoir la nécessité que la connaissance et la participation à l'association sportive fasse partie intégrante des maquettes de formation initiale et de la formation continue. La variété des formations avec l'autonomie des universités complique encore les choses mais il est impératif que tous les STAPS prennent en compte cette spécificité de notre métier.



Le sport scolaire un droit pour tous

Mélanie

### LE 5<sup>ème</sup> POSTE EN JEU

Au regard des nombreuses missions qui incombent au Service Régional de l'UNSS, le SNEP-FSU Versailles revendique la création du 5<sup>ème</sup> poste supprimé en 2008. Ce poste est justifié au regard des nombreuses missions et nouvelles compétences qui incombent au SR depuis plusieurs années. De plus, les crédits d'animation dépendent de ses actions dans chaque département. Pour mettre en œuvre sa politique de développement, la création de ce poste est donc une condition indispensable.

Au dernier CTA, Madame la Rectrice n'a pas souhaité la création de ce poste sur un support définitif mais nous continuerons à le revendiquer au prochain CRUNSS même si il est créé à titre provisoire notamment dans la perspective des JOP 2024.

### Plan Académique de Développement du Sport Scolaire (PADSS)

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le SNEP-FSU Versailles a participé aux deux premières réunions de travail sur le PADSS 2020-2024 le 17 mai et le 01 juin.

Ce PADSS sera présenté au Conseil Régional de l'UNSS le 28 juin 2021. Il est composé de 4 enjeux censés donner du sens à nos pratiques : Accessibilité, Innovation, Responsabilité, Education. Des orientations stratégiques organisées autour de ces enjeux sont choisies lors de son élaboration. Par la suite, seront mises en œuvre des actions et choix locaux découlant de ce PADSS.

Le SNEP-FSU participe aux réunions pour défendre des objectifs qui correspondent au quotidien des animateurs-rices d'associations sportives de l'académie de Versailles afin que toutes et tous les collègues s'emparent de cet outil dans leur pratique. La rencontre inter-établissement doit rester au cœur du sport scolaire avec les APSA plutôt que la caravane santé.

Nous espérons vivement que les valeurs défendues par le SNEP-FSU sur le sport scolaire apparaissent dans ce Plan de Développement Académique du Sport Scolaire et que les collègues et élèves trouvent un sens à leur pratique à travers cet outil.

## Présentation par la Rectrice de la « Feuille de route pour les ressources humaines » : la FSU et la CGT quittent le Groupe de travail après lecture de leur déclaration commune

Nous ne nous étonnons plus de voir le dialogue social foulé aux pieds, mais nous arrivons aujourd'hui aux limites de l'exercice.

L'encre de la feuille de route Ressources Humaines (RH) ministérielle n'était pas encore sèche à la sortie du simulacre de 'Grenelle' que la Rectrice envoyait sa déclinaison académique à l'ensemble des personnels.

En parallèle, elle convoquait un groupe de travail avec l'ensemble des organisations syndicales pour le mardi suivant.

Dans un véritable dialogue social, la Rectrice aurait présenté son projet aux représentants élus des personnels afin qu'ils puissent rendre des avis et faire des propositions avant que la décision soit arrêtée.

Bien loin de cette conception, la Rectrice nous attendait debout derrière un pupitre. (une grande première pour un groupe de travail). L'image était claire, nous allions avoir droit à une communication officielle et rien d'autre. Nous avons donc décidé de quitter ce "non groupe de travail".

C'est manifestement ainsi que l'administration entend « remettre au centre l'humain et le rapport privilégié à l'utilisateur ». Il n'est évidemment pas anodin que n'apparaisse à aucun endroit de ce document l'expression « organisations syndicales ».

De la même manière que le Grenelle, la feuille de route académique ne répond à aucune de nos attentes, ni de celles des personnels, que Madame la Rectrice prétend pourtant connaître.

Quant à l'amélioration des conditions de travail, le ministère et le Rectorat ne s'en soucient bien peu.

Étrangement, le terme de revalorisation est quasiment absent de ce document. Question de lexique certainement, car de toute évidence, nous ne parlons pas la même langue.

La Rectrice et le Ministre ont longuement salué l'engagement des personnels du service public de l'éducation pendant la crise sanitaire, mais les mots ne suffisent pas !

### Remettre au centre l'humain ?

Remettre au centre l'humain est présenté comme un objectif fondamental. Où sont les

moyens humains supplémentaires permettant de répondre à cet objectif ? On préfère nous parler d'un outil de « ticketing », d'un « serveur vocal interactif », de chatbot, avec les « salles des profs 4.0 », « mobiliser au profit des élèves » :

où sont-ils ? Il y a bien peu d'humain dans les 15 mesures clefs de la feuille de route RH, qui met surtout en avant la digitalisation, la dématérialisation à outrance. Les Services RH sont-ils la nouvelle start-up de l'éducation Nationale ?

Nous serons vigilants sur le contenu de la mallette pour les personnels de remplacement. Projet porté par le SNEP-FSU depuis 2014. Il ne faudrait pas qu'elle se réduise à un guide des "bonnes pratiques".

Nous rappelons que les agents ne sont pas des usagers. Ce sont des salariés, ils ont un employeur et ce dernier est soumis aux obligations du code du travail en matière de prévention des risques professionnels et de protection de ses salariés.

### Déni de réalité / décalage par rapport aux besoins

Cette feuille de route est un déni de réalité, face aux enjeux auxquels est confrontée notre académie et est en total décalage par rapport aux besoins.

Le numérique pour assurer la continuité pédagogique, voilà la proposition du ministre et de la Rectrice pour renforcer le remplacement dans les écoles alors qu'il a été montré que rien ne remplace la présence d'enseignant auprès des élèves.

La question des rémunérations, n'est abordée qu'en lien avec les cadres supérieurs. Il faudrait « adapter la rémunération des cadres supérieurs à leurs responsabilités ». Quid des autres personnels ?

### Santé et sécurité au travail

Nous demandons l'installation des registres



obligatoires dans tous les services et établissements, du temps pour permettre aux salariés de s'approprier les démarches de prévention (registres et DUERP, CHS), la fin des difficultés d'accès aux registres existants, la fin des pressions inadmissibles mises à leur renseignement et la réponse adaptée systématique aux alertes qui y sont portées.

Nous demandons à l'académie de palier à l'absence de formation initiale et continue des cadres à ses problématiques.

En conclusion, la FSU alerte sur un projet trop loin du terrain et de la situation professionnelle des agents qui accentuera l'écart entre le travail réel et le travail prescrit.

### Les lignes rouges

De nombreuses lignes rouges sont franchies. A plusieurs reprises, sont évoquées des synergies interdégradées qui font craindre un alourdissement de la charge de travail. Parcours également le texte la notion de hiérarchies intermédiaires : « expérimenter des missions de secrétaire général de territoire pour plusieurs établissements ou circonscriptions » ; « reconnaître des fonctions en établissement qui articulent enseignement et responsabilités permettant de constituer une équipe d'encadrement intermédiaire » en appui de l'équipe de direction.

Les lignes rouges sont connues. Plutôt que de s'en approcher dangereusement, il est temps que le Ministre comme les rectorats entendent ce que les personnels veulent pour le service public d'Éducation du 21<sup>ème</sup> siècle : un service public renforcé, avec des moyens et des personnels revalorisés. Cela passe notamment par des créations massives de postes.